

AG APMEP 18 JANVIER

(16 présents)

Compte-rendu moral.

Adopté à l'unanimité.

Compte rendu financier :

cf le détail fourni par Jean-Charles ; le différentiel de l'année est de $-2\,647,20$ € et le compte est donc de $9\,261,51$ € au 1^{er} janvier 2014. Le constat reste identique à l'année précédente : les recettes sont trop faibles par rapport aux dépenses et que seule l'organisation de Journées Nationales permet effectivement de « renflouer les caisses ». La « ristourne » accordée par l'APMEP Nationale n'est pas octroyable car nos comptes sont « sains ».

Adopté à l'unanimité.

Pour le renouvellement, une seule liste se présente :

- Paul FLAMBARD (Président)
- Emmanuelle LAFONT (Président Adjoint)
- Paul DARTHOS (Trésorier)
- Jean-Charles POURTIER (Trésorier Adjoint)
- Armelle BOURGAIN (Secrétaire)
- Marianne CAMPAGNOLLE (Secrétaire Adjointe)

Votée à l'unanimité.

Pour le congrès Math.en.Jean, une dotation de $1\,000$ € est proposée et adoptée à l'unanimité. Des volontaires se proposent pour tenir l'accueil de l'un des congrès qui se tient à Bordeaux les 4 ; 5 ; 6 avril 2014.

Il est décidé de clore le compte à la Banque Postable.

Pour la Journée Régionale de l'APMEP du 12 mars 2014, nous n'avons pas encore de conférencier. Il est proposé que des collègues présentent des travaux qu'ils font en classe à l'occasion de la Semaine des Mathématiques. Michel Vigier se porte volontaire pour faire une présentation d'une demi-heure. Nous recherchons donc d'autres volontaires pour d'autres présentations de durée similaire.

Une conférence est proposée sur le site de l'APMEP le 22 janvier à 20h30. Il ne faut bien sûr pas hésiter à en proposer pour partager ces connaissances à tout les membres de l'association !

La Semaine des Mathématiques : une lettre a été envoyé par l'Inspection. Pas de concours cette année, mais pour l'an prochain, dès que l'on connaît le thème, on organise un concours. Le Rectorat devrait faire un concours d'affiche pour la Semaine des Mathématiques.

Pour les prochaines Journées Nationales : Toulouse (2014), Laon (2015), Lyon (2016), Nantes (2017).

Le site de l'APMEP doit être refondé : malgré de nombreuses visites, le public visé n'est pas nécessairement atteint (étudiants des ESPE par exemple). Cette refondation nécessite de l'argent pour y faire apparaître par exemple la vente de brochures, etc..

Pour faire évoluer les statuts, il a été proposé que les collègues de mathématiques de l'enseignement privé sous contrat de pouvoir être élu. La question se pose aussi pour les retraités (qui sont majoritaires). Un quota a été proposé (maximum 20 % de collègues de privés dans les institutions) mais certains collègues de la Régionale trouvent cela absurde. Un membre exprime qu'il n'est pas favorable à cette intégration car « le privé ce n'est pas le public ». D'autres expliquent que ce qui compte c'est plutôt l'enseignement des mathématiques qui fait la cohésion de l'association plutôt que les établissements où on les y enseigne.

Au sujet du Droit Individuel à la Formation (DIF) : formation hors PAF, hors temps de travail, rémunéré 50 % du taux horaire, au maximum 20h, « dans la limite des crédits académiques ». Avantages du PAF : la couverture « en cas de pépin ». Si on fait passer les Journées Nationales dans la DIF, il y a accord entre l'administration et l'agent.